

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Jeudi 16 septembre 2021* *à 20h30*

Séance du 16 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le seize du mois de septembre

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TORSET Philippe, Maire.

Date de convocation : 09 septembre 2021

Date d'affichage : 09 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

Présents : MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-
PLOUY Séverine, OLLIVIER Anne-Marie, GAUTIER Patrick, BADIER Christelle, PASINI-BERLU Sandrine,
MÊMÉTEAU Julien, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

Absents excusés : Mr GASNIER Hervé donne pouvoir à Mme SAUGER-
PLOUY Séverine

Madame HERNANDEZ Julie a été désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 JUIN 2021

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2021 a été approuvé à l'unanimité.

GARDERIE SCOLAIRE : EXTENSION DES HORAIRES, TARIFS

Monsieur le Maire donne la parole à Mme SAUGER-
PLOUY Séverine, Maire-Adjoint, et à Mr MÊMÉTEAU Julien, Conseiller Municipal, afin d'exposer le fonctionnement actuel de la garderie scolaire ainsi que les demandes d'élargissement des plages horaires par les parents, recueillies lors d'une enquête menée par les représentants des parents d'élèves auprès des familles.

Après échanges avec le corps enseignant, le personnel communal et étude des demandes reçues, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter d'1/4 d'heure le soir la garderie scolaire ; soit une fermeture à 18h30 au lieu de 18h15, avec une augmentation du prix à 25 € (au lieu de 23,80 €) pour une inscription mensuelle et 4,50 € (au lieu de 3,70 €) pour une inscription occasionnelle.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de fixer à compter du 1^{er} octobre 2021 :

- à 18 h30 l'heure de fermeture de la garderie du soir
- à 25 € le tarif pour une inscription mensuelle à la garderie
- à 4,50 € le tarif pour une inscription occasionnelle à la garderie

Il est précisé que ces tarifs risquent d'être provisoires. La construction des salles multi-activités ayant bénéficié de subventions de la CAF implique que la garderie soit déclarée auprès de cette dernière, et de nouvelles contraintes devraient nous être imposées concernant le personnel et les tarifs qui devront sûrement être calculés au quotient familial. Un rendez-vous avec la CAF va être pris pour mettre en place toutes ces formalités obligatoires.

VENTE ANCIENNE EPAREUSE NICOLAS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre l'ancienne épareuse NICOLAS qui date de 1983 et qui ne sert plus.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de vendre l'ancienne épareuse NICOLAS après évaluation de celle-ci.

VENTE DU PETIT TRACTEUR TONDEUSE KUBOTA

Monsieur le Maire propose de vendre le petit tracteur tondeuse KUBOTA dont le moteur est hors service. Le coût des réparations s'élève à 7 000 €, sachant qu'il a été acheté en 2010 pour 7 424 € HT. Il est donc proposé de le vendre pour pièce.

Le Conseil Municipal après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de vendre pour pièce le petit tracteur tondeuse KUBOTA.

NOËL DES ANCIENS 2021

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'organisation ou non d'un repas pour les aînés cette année, ou si les colis sont reconduits, vu les conditions sanitaires actuelles. Il est proposé de retenir la date du dimanche 5 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 8 voix pour et 7 voix contres d'organiser un repas cette année pour les aînés. Le samedi 4 décembre 2021 a été retenue au lieu du dimanche. Des colis seront distribués aux personnes n'assistant pas au repas.

Le prix de 22 € est maintenu pour les conjoints n'ayant pas encore 70 ans et pour les Conseillers Municipaux participant au repas.

PRÊTS DES SALLES MULTI-ACTIVITÉS A L'ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les demandes de prêt des salles multi-activités de l'école de musique intercommunale. A savoir :

- Le 18 décembre 2021 pour une audition, les 2/3 des salles suffiraient
- Les 18,19 et 20 novembre 2022 pour le festival « vent d'automne ». Les 2/3 suffiraient pour le vendredi 18, ce qui permettrait le bon fonctionnement de la garderie et toutes les salles pour les concerts des 19 et 20 novembre.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de prêter les salles multi-activités à l'école de musique intercommunale pour les auditions du 18 décembre 2021 et pour le festival « vent d'automne » des 18,19 et 20 novembre 2022.

PANNEAUPOCKET

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'équiper la commune de l'application mobile panneapocket, afin de renforcer la communication auprès des habitants. Le coût annuel serait de 180 € pour la commune et gratuit pour l'utilisateur.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'équiper la commune de l'application mobile panneapocket pour 1 an dans un premier temps.

FESTILLÉSIME ET CINEMA 2022

Monsieur le Maire commence par faire un point financier sur les manifestations festillésime avec feu d'artifice et apéritif, ainsi que sur le cinéma plein air de cette année. Il en résulte un coût pour la commune d'environ 5 000 € pour la journée festillésime et 1000 € pour le cinéma en plein air. Soit un coût total d'environ 6 000 €.

Il demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur le relancement ou non de ces manifestations pour 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité de programmer à nouveau ces 2 manifestations, festillésime et cinéma en plein air, pour 2022.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS : MODIFICATION DES STATUTS DES ARTICLES 1 ET 5 ET ACTUALISATION DE L'ARTICLE A2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que lors de sa séance du 30 juin 2021, le Conseil Communautaire a décidé de modifier et d'actualiser les statuts de la Communauté, et que suite à cette décision les Conseils Municipaux doivent prendre une délibération concordante dans les 3 mois.

Il est fait lecture des modifications apportées aux articles 1 et 5 et A2 des statuts et il est proposé de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité d'approuver :

La modification des statuts des articles suivants :

- Article 1- périmètre : Vu l'arrêté préfectoral de Loir-et-Cher n° 41-2018-11-26-006 du 26 novembre 2018 portant création de la commune nouvelle Le Controis-en-Sologne issue de la fusion des communes de Contres, Feings, Fougères-sur-Bièvre, Ouchamps et Thenay. La Communauté de Communes est constituée avec les communes suivantes : ANGÉ, CHATEAUVIEUX, CHATILLONS-SUR-CHER, CHERMERY, CHISSAY-EN-TOURAINNE, CHOUSSY, COUDES, COUFFY, FAVEROLLES-SUR-CHER, FRESNES, GY-EN-SOLOGNE, LASSAY-SUR-CROISNE, LE CONTROIS-EN-SOLOGNE, MAREUIL-SUR-CHER, MEHERS, MEUSNES, MONTHOU-SUR-CHER, MONTRICHARD VAL DE CHER, NOYER-SUR-CHER, OISLY, PONTLEVOY, POUILLE, ROUGEOU, SAINT-AIGNAN, SAINT-GEORGES-SUR-CHER, SAINT-ROMAIN-SUR-CHER, SAINT-JULIEN-DE-CHEDON, SASSAY, SEIGY, SELLES-SUR-CHER, SOINGS-EN-SOLOGNE, THESEE, VALLIERES-LES-GRANDES ;
- Article 5 compétences optionnelles B5 :
 - o remplacement du titre de l'article B5 « Création et gestion de maisons de services au public répondant aux obligations de service public en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » par l'intitulé suivant : « création et gestion d'Espaces France Services répondant aux obligations de service public en application de la lettre ministérielle n° 6094/SG du 1^{er} juillet 2019 suite à la labélisation au 1^{er} janvier 2021, France Services de la maison de l'emploi de Saint-Aignan comprenant une annexe à Selles-sur-Cher ».
 - o Compétences facultatives C2 santé : suite à la validation du projet d'une MSP sise 1 rue du Général de Gaulle à Selles-sur-Cher (41130) et son annexe sise 34 rue du Berry à Meusnes (41130) lors de la séance communautaire sont désormais d'intérêt communautaire les maisons de santé pluriprofessionnelles de Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne, de Noyers-sur-Cher et de Selles-sur-Cher et de son annexe à Meusnes répondant aux critères suivants :
 - Lutte contre la désertification médicale
 - Maîtrise d'ouvrage assurée par la Communauté de Communes
 - Cohérence avec les structures existantes à l'échelle du territoire
 - Validation par l'Agence Régionale de la santé

L'actualisation :

- de l'article 5 – compétences obligatoires – A2 – développement économique : la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales comme suit : « est d'intérêt communautaire le soutien financier aux Communes membres pour la création et le maintien du dernier commerce alimentaire ».

ACCUEIL DE PERSONNES EN TIG (TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL)

Monsieur le Maire donne la parole à Mr CHAMPEAUX Jacky, Maire-Adjoint, qui explique au Conseil Municipal la possibilité pour les communes d'être structure d'accueil de personnes qui ont des travaux d'intérêts généraux à effectuer. Les missions sont diverses et variées comme de l'administratif, de l'entretien divers et d'espace vert, de services à la personne.... Les personnes doivent être encadrées par un tuteur.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 11 voix pour, 1 voix contre par rapport à l'encadrement et 3 abstentions, d'accueillir des personnes en mission de travail d'intérêt général.

AIDE EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire donne la parole à Mme MARIE Agnès, Maire-Adjoint, qui résume la situation d'une demande d'aide ponctuelle exceptionnelle.

Il est proposé de donner des bons d'achats super u pour l'alimentaire et l'hygiène comme il avait été voté pour l'aide COVID aux jeunes.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité d'attribuer une aide ponctuelle exceptionnelle de 700 € en bon d'achat de 25 € à Super U pour des produits alimentaire, d'entretien et d'hygiène, valables jusqu'au 31 décembre 2021.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la fin des travaux de réfection de la toiture de la bibliothèque. La réfection de la lucarne n'a pu être effectuée car l'échafaudage a été enlevé avant.
- Qu'un devis a été demandé pour le taillage des haies
- du départ en retraite de Mme MAUBLANT Pascale au 1^{er} octobre 2021. Il est proposé de lui organiser un pot de départ, avec son accord, et de réfléchir au cadeau
- de la réouverture de la bibliothèque le 22 septembre 2021
- du projet de création d'une page facebook, « maîtrisée », pour la Commune. Le Conseil Municipal est d'accord pour l'ouverture de cette page.

Madame SAUGER-PLOUY Séverine, Maire-Adjoint, fait un point :

- sur la rentrée scolaire qui s'est bien déroulée :
 - o par rapport au mouvement du personnel communal dans les différents postes de cantine et garderie.
 - o les enfants comme l'année passée sont en horaires dissociés, et séparés par classe avec distanciation sociale. Effectif de 93 élèves.
- Sur la course cycliste « Trophée Alexis Chartrain » qui s'est bien passée et qui a accueilli environ 80 coureurs. Voir en 2022 pour un prix communal comme des bons d'achat dans une enseigne de vélos.

Monsieur CHAMPEAUX Jacky, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal :

- du changement d'une pompe de relevage au poste de refoulement de l'Eglise
- qu'un bouton poussoir a été installé aux salles multi-activités allumant l'éclairage public du parking durant 30 mn afin de faciliter le départ lors des locations.

Mme FOINARD Corine évoque les problèmes de voirie Route de la filerie.

Monsieur le Maire précise que le comité consultatif voirie communale et chemins ruraux sera convoqué dans les semaines à venir

Mme AUDIANNE Marie-Claude demande :

- le coût des travaux Rue du Mesneuil
- si le chemin piéton Rue de la Taille Picard va être nettoyé. Réponse : Il va l'être prochainement, le roto-fils a dû aller en réparation.
- Si un régisseur a été trouvé pour la régie fêtes. Réponse : C'est Monsieur GUÉDÉ Jacques-Pascal, comme pour la pêche.
- La vérification de l'adresse mail de l'AFNS car des mails n'auraient pas été reçus

La séance est levée à 22h45

Le Maire,
P. TORSET.